

Avortement chirurgical
de grossesse
Renseignements importants
pour les patients

Procédé de traitement

Vous avez opté pour l'avortement chirurgical par aspiration. Votre âge de grossesse est entre 7 et 12 semaines (dans des cas exceptionnels jusqu'à 14 semaines). Pour l'examen préliminaire et l'intervention, 2 consultations médicales séparées sont nécessaires sur 2 localités différentes. Si nous facturons via votre assurance maladie, vous recevrez donc deux factures de notre part.

La salle est réservée pendant 1 heure pour l'intervention avec toutes les préparations. La procédure elle-même ne prend que 5 minutes. Le reste du temps est nécessaire pour les préparatifs. Celles-ci sont expliquées plus en détail ci-dessous. Après l'intervention, vous devez rester avec nous pendant au moins 1 heure pour la surveillance. L'examen préliminaire dure 1 heure, la procédure avec surveillance dure 2 heures.

Etape 1 : Examen préliminaire au cabinet

Le médecin pose des questions sur les risques liés au traitement et concernant des données sur la grossesse actuelle et des possibles grossesses antérieures. L'urine et le sang sont examinés. **Votre groupe sanguin doit être connu**, sinon vous recevrez le médicament *Rhophylac*[®] (anticorps préventifs importants pour les femmes ayant un groupe sanguin rhésus négatif ; coûts : CHF 100.00). La sonde d'échographie vaginale est utilisée pour déterminer la position et la taille du fruit. Pour la méthode chirurgicale, la taille de l'embryon doit être d'au moins 10 mm, puis la grossesse doit avoir plus de 49 jours. Pour les grossesses moins avancées, nous recommandons un traitement médicamenteux.

Le médecin doit s'assurer que vous voulez clairement un avortement. Elle vous informera en détail sur le déroulement du traitement.

Comme vous êtes devenue enceinte non planifiée, la **contraception** (anticonception) est un sujet important pendant la consultation. Nous vous informerons sur les méthodes contraceptives sûres. N'hésitez pas à nous poser vos questions et nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

Nous discuterons des risques, des effets secondaires et des solutions alternatives. Selon la loi, vous devez déclarer votre état d'urgence et vous nous donnez l'ordre d'interrompre la grossesse par votre signature.

Vous prenez votre décision calmement et peut-être pas immédiatement. Ne vous laissez pas harceler ou influencer par des gens qui ne peuvent pas vous aider et ne peuvent pas prendre vos responsabilités.

Il est important que vous preniez une décision aussi claire que possible avant de commencer le traitement. Si vous décidez de mener à terme votre grossesse avant de commencer le traitement, vous devriez certainement en discuter à nouveau avec nous. Vous avez besoin de nos résultats d'examen (échographie, etc.).

Etape 2 : Interruption chirurgicale de la grossesse

Si vous avez clairement décidé d'interrompre votre grossesse, nous prendrons rendez-vous avec vous, dans des cas exceptionnels, le jour même. Les rendez-vous pour un avortement chirurgical sont habituellement fixés le jeudi après-midi. La salle d'opération est située à un autre endroit, au centre de Zurich. Vous recevrez un itinéraire.

Etape 2.1 : Avant l'opération

Arrivée :

Les analgésiques forts peuvent **affecter la capacité de conduire après l'intervention**. Vous ne devez pas conduire vous-même un véhicule après l'intervention. N'oubliez pas cela à votre arrivée.

Médicaments préparatoires :

Ils ramollissent le col de l'utérus. Normalement, vous recevrez *Mifegyne*[®] (*Mifepristone 200mg*) 24 heures avant l'opération. Si l'examen préliminaire et l'opération ont lieu le même jour, vous recevrez 2 comprimés de *Cytotec*[®] de 200 mg chacun 4 heures avant l'opération, que vous insérerez aussi profondément que possible dans le vagin.



Sobre : Vous ne devez rien manger pendant au moins 4 heures avant l'opération. Vous pouvez boire des liquides jusqu'à 2 heures avant l'opération (l'eau, le thé ou le café sans lait ni sucre sont autorisés).

Personne accompagnante : Après l'intervention, vous devez rester avec nous pendant au moins une heure pour surveiller vos progrès. Une compagnie sensée est souvent d'un grand soutien. Elle ou il peut ne pas être dans la salle pendant l'intervention.

Avortement chirurgical
de grossesse
Renseignements importants
pour les patients

Etape 2.2 : Opération chirurgicale

Préparatifs :

D'abord, on vous met une infusion sur le bras. De cette façon, nous pouvons administrer des médicaments à action rapide si nécessaire. Comme mesure préventive, vous recevrez un médicament pour stabiliser votre circulation et un médicament contre la nausée. Nous effectuons une échographie. La médecin désinfectera le vagin et sentira la position de l'utérus. Après la désinfection, les instruments sont préparés stériles.

Procédure :

Pour l'avortement chirurgical, nous utilisons la **méthode par aspiration**. Il est doux et pourtant minutieux. Le traitement de la douleur est effectué par **anesthésie locale du col de l'utérus. D'autres analgésiques puissants (opiacés) peuvent être administrés au besoin** par la veine. L'orifice utérin est étiré avec de fines tiges. A partir de la 12^{ème} semaine, de plus gros instruments sont nécessaires pour étirer l'utérus. Ensuite, la muqueuse et donc le fruit peuvent être aspirés de l'utérus à l'aide d'un tube. Si nécessaire, la procédure peut être contrôlée par ultrasons pendant l'aspiration. Lorsque la muqueuse utérine est aspirée, les muscles utérins se contractent comme une crampe. Cette **douleur** ne dure habituellement que peu de temps. Si nécessaire, vous recevrez immédiatement des analgésiques. Après l'aspiration, nous vérifions par **échographie** que l'utérus est vide. La médecin attend quelques minutes pour s'assurer qu'il n'y a pas de saignement excessif et que tout a été aspiré.

Si vous avez choisi un **DIU** comme méthode contraceptive, vous pouvez maintenant l'insérer avant la fin de l'intervention.

Etape 3 : Suite du cours

Etape 3.1 : Surveillance dans la pratique

Les analgésiques forts peuvent causer de la fatigue, des étourdissements et parfois des nausées. Nous vous surveillerons dans une chambre adjacente pendant au moins une heure après l'intervention. Nous sommes là pour vous en cas de douleur, de saignement, de nausées sévères ou d'inconfort. Vous pouvez vous reposer. Votre personne de compagnie est la bienvenue ici. Vous n'êtes pas autorisé à conduire un véhicule sur le chemin du retour.

Etape 3.2 : À la maison après l'intervention

Mesures de précaution :

Tant que vous saignez et pendant 3 jours après le saignement, vous ne devez rien insérer dans le vagin car le col de l'utérus peut encore être légèrement ouvert :

- N'utilisez que des serviettes hygiéniques au lieu de tampons.
- Prendre une douche et/ou se laver à l'extérieur. Pas de bain complet. Pas de visites à la piscine. Pas de séance de sauna.
- Évitez les rapports sexuels avec pénétration du pénis masculin dans votre vagin.

Saignements : Les saignements durent généralement 2 jours après l'intervention, parfois jusqu'à 2 semaines. Vous pouvez saigner plus fréquemment 2 à 3 jours après l'intervention. Après le 5^{ème} jour, le saignement devrait diminuer.

Douleur : Nous vous proposons *Mephadolor*[®] comme médicament de réserve. Si vous avez des crampes, une bouillotte sur l'estomac est également utile.

Incapacité de travail : Vous décidez si nous vous délivrons ou non un certificat de travail pour quelques jours. D'après notre expérience, il n'y a que de légères douleurs après l'intervention. Certaines femmes ont besoin de quelques jours de repos pour diverses raisons. D'autres femmes veulent retourner au travail dès que possible.

Une **légère augmentation de la température jusqu'à 37,5°C** (mesurée dans l'oreille) après l'intervention n'est pas inhabituelle.

La **période** suivante survient après environ 4 à 6 semaines.

Flux de lait : Se produit rarement, parfois à la fin de la grossesse. Si vous avez un peu de flux de lait, utilisez un soutien-gorge particulièrement ferme ou attachez vos seins avec une serviette. Ne pressez pas ou ne massez pas le lait car cela stimulera le flux de lait. Parfois, l'onguent de camphre aide aussi.

Prévention médicale des infections

- **Antibiotiques** : Nous administrons de façon proactive 2 suppositoires *Flagyl*[®] (1 g) après l'opération. Vous recevrez 1 g (4 comprimés de 250 mg chacun) d' *Azithromycin*[®] pour administration orale.

Avortement chirurgical
de grossesse
Renseignements importants
pour les patientsEtape 4 :
Contrôle de suivi

Un **contrôle** est normalement prévu dans 1 à 2 semaines chez nous ou chez votre médecin traitant. Si nous avons inséré un DIU, un deuxième contrôle de suivi est nécessaire 6 semaines après l'intervention. Si vous avez choisi le paiement forfaitaire, les contrôles de suivi sont gratuits.

Complications :

Les complications sont très rares après un avortement légal et ne sont pas prévisibles. Les risques qui accompagnent toute intervention chirurgicale sont les saignements et les infections. Pour s'assurer qu'il n'y a pas d'augmentation des saignements, nous n'interrompons l'intervention qu'après plusieurs minutes, après avoir vérifié la gravité des saignements. On vous donnera des antibiotiques (médicaments supplémentaires) pour prévenir l'infection. En cas de complications, notre partenaire est le Triemlispital. Nous avons un contrat de coopération avec la clinique de gynécologie du Triemlispital.

Appelez-nous ou votre médecin :

- Si vous saignez pendant plus de 2 semaines ou si le saignement augmente de nouveau après le 5^{ème} jour au lieu de diminuer. Des saignements abondants et immédiatement dangereux ne sont concevables que dans les premières heures.
- En cas de douleurs abdominales massives. Il s'agit d'une douleur massive qui survient pendant le traitement avec *Cytotec*[®] ou après quelques jours. Une douleur intense, qui diminue avec une posture courbée, indique une inflammation péritonéale.
- Si vous avez des frissons et une forte fièvre. Les infections sont rarement possibles après un avortement.
- Si les saignements de la 1^{ère} période sont beaucoup plus abondants que la normale ou ne s'arrêtent plus et aussi si les saignements de la 1^{ère} période sont absents pendant plus de 6 semaines.

Différences par rapport à la chirurgie hospitalière :

Dans notre cabinet, il n'y a pas d'anesthésiste sur place. Il n'y a pas d'anesthésie générale ou partielle (= rachidienne). Ainsi, tous les risques pouvant survenir lors d'une anesthésie générale ou partielle sont éliminés dans notre cabinet. Le risque de saignement abondant est plus faible si vous êtes éveillé.

Vous êtes réveillé. Vous êtes donc au courant de nos préparatifs qui sont nécessaires, comme le déballage des instruments stériles. La douleur est traitée par une anesthésie locale du col de l'utérus et, si nécessaire, par une forte médication à travers la veine. Après 2 heures, vous pouvez quitter à nouveau le cabinet. Le séjour à l'hôpital est prolongé de plusieurs heures. Au moins 10 personnes différentes sont impliquées. Chez nous, vous serez pris en charge par les mêmes 2 ou 3 personnes.

Coûts :

Nous discuterons avec vous pour savoir si vous souhaitez une facture de votre caisse d'assurance maladie ou le paiement forfaitaire moins cher.

Vous ne pouvez pas verser une somme forfaitaire à la caisse d'assurance maladie. Vous trouverez des informations détaillées dans la brochure «Informations générales sur l'avortement», à la dernière page.

Mode de facturation :

Pour des raisons logistiques, nous devons facturer séparément la consultation préalable et l'intervention. Vous recevrez donc deux factures à payer.



Avortement chirurgical
de grossesse
Demande d'interruption de grossesse

Autres accords :

Nom de famille

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal/localité

J'ai une grossesse non désirée. Je suis dans une situation désespérée et je ne peux pas mener cette grossesse à terme. Je demande donc l'avortement conformément aux articles 119 et 120 du Code pénal suisse. La médecin traitante qui pratiquera l'avortement m'a donné des conseils personnels détaillés. Elle m'a expliqué la procédure et les risques impliqués et a répondu à mes questions. On m'a remis une copie de cette fiche d'information et les principes directeurs de la Direction de la santé du canton de Zurich. Je consens à l'analyse scientifique anonyme de mes données.

Lieu/Date

Signature

Je souhaite l'option de facturation suivante :

Facturation selon le tarif d'assurance maladie (KGV). Nous envoyons la facture directement à votre assurance maladie.

Attention : Avec certaines caisses d'assurance maladie (par exemple Assura), nous ne pouvons pas régler directement. Pour cette raison, nous devons facturer un acompte d'un montant égal au forfait. Après le traitement, vous recevrez la facture pour les honoraires et un justificatif de remboursement que vous pourrez envoyer à la caisse d'assurance maladie (paiement à un tiers). Vous nous devez le paiement du solde impayé.

Paiement forfaitaire (VVG) Attention : Vous ne pouvez pas verser le forfait à votre caisse d'assurance maladie.

Quelle est la différence ?

Lors de la facturation par l'intermédiaire de l'assurance maladie, nous envoyons généralement la facture directement à votre caisse d'assurance maladie. L'avortement est une prestation standard de l'assurance maladie. Il sera entièrement rémunéré moins la franchise. Si vous ne souhaitez pas que votre assurance maladie soit impliquée, veuillez-nous le faire savoir afin que nous puissions trouver une autre solution. Notre tarif forfaitaire est, en particulier pour l'intervention chirurgicale, beaucoup moins cher que la facture d'assurance maladie. Dans le cas d'une franchise élevée, cela peut être à votre avantage. L'option de facturation ne peut pas être modifiée ultérieurement.

Les factures en suspens sont payables dans les 30 jours suivant leur réception ou selon un accord individuel. Le premier rappel est gratuit, dès le deuxième rappel un montant de CHF 30.00 sera facturé. Si le deuxième rappel n'est pas respecté, l'exécution par le ministère sera initiée sans autre avis. Les frais supplémentaires ainsi occasionnés seront entièrement à votre charge. Mme Dr Walther peut toujours faire appel à des tiers pour la collecte.

La patiente a lu tous les termes
et conditions mentionnés et les accepte : Signature

